

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 62182 B1** (51) Cl. internationale : **B60K 35/00**

(43) Date de publication :
27.09.2023

(21) N° Dépôt :
62182

(22) Date de Dépôt :
21.02.2020

(30) Données de Priorité :
22.03.2019 FR 20190002971

(86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT:
PCT/FR2020/050334 21.02.2020

(71) Demandeur(s) :
PSA Automobiles SA, 2-10 Boulevard de l'Europe 78300 Poissy (FR)

(72) Inventeur(s) :
NORAIS, Marc ; SCHNURIGER, Damien ; ROYER, Guillaume

(74) Mandataire :
SABA & CO., TMP

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation : EP20713706.8

(54) Titre : **DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE, COMPRENANT UNE PAROI TRANSPARENTE POURVUE D'UN ORGANE DE POSITIONNEMENT SUR LE DISPOSITIF QUI EST CONFIGURÉ EN GUIDE DE LUMIÈRE**

(57) Abrégé : L'invention a pour objet un dispositif d'éclairage (1) intérieur d'un véhicule automobile, comprenant un boîtier (2) logeant au moins une source lumineuse (3a, 3b) montée sur une carte électronique de commande (4), au moins un masque (5) muni d'au moins une paroi transparente (6) montée sur le masque (5) via au moins un organe de positionnement (8a, 8b) de la paroi transparente (6) sur le masque (5), et au moins un guide de lumière (9a, 9b) via lequel la lumière (F1a, F1b) émise par la source lumineuse (3a,3b) est apte à être acheminée vers la paroi transparente (6). Ledit au moins un organe de positionnement (8a, 8b) est configuré en guide de lumière.

Revendications

1. Dispositif d'éclairage (1) intérieur d'un véhicule automobile, comprenant un boîtier (2) logeant au moins une source lumineuse (3a, 3b) montée sur une carte électronique de commande (4), au moins un masque (5) muni d'au moins une paroi transparente (6) montée sur le masque (5) via au moins un organe de positionnement (8a, 8b) de la paroi transparente (6) sur le masque (5), et au moins un guide de lumière (9a, 9b) via lequel la lumière (F1a, F1b) émise par la source lumineuse (3a, 3b) est apte à être acheminée vers la paroi transparente (6), ledit au moins un organe de positionnement (8a, 8b) étant configuré en guide de lumière, caractérisé en ce que l'organe de positionnement (8a, 8b) est coopérant au moins avec un guide de lumière (9a, 9b) avec lequel il forme un ensemble de guidage de la lumière (F1a, F1b) émise par la source lumineuse (3a, 3b) vers la paroi transparente (6).

2. Dispositif d'éclairage (1) selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'organe de positionnement (8a, 8b) est agencé en doigt d'emboîtement à l'intérieur d'une ouverture (10a, 10b) ménagée à travers le masque (5), une partie émergente (11a, 11b) de l'organe de positionnement (8a, 8b) hors de ladite ouverture (10a, 10b) en direction de la source lumineuse (3a, 3b) coopérant par emboîtement avec le guide de lumière (9a, 9b) qui s'étend entre le masque (5) et la source lumineuse (3a, 3b).

3. Dispositif d'éclairage (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 2, caractérisé en ce que l'organe de positionnement (8a, 8b) est intégré à la paroi transparente (6) en étant issu de sa matière.

4. Dispositif d'éclairage (1) selon la revendication 3, caractérisé en ce que la matière à partir de laquelle sont conjointement formés la paroi transparente (6) et l'organe de positionnement (8a, 8b) est un polymère thermoplastique.

5. Dispositif d'éclairage (1) selon la revendication 4, caractérisé en ce que la paroi transparente (6) comporte au moins un pictogramme (7a, 7b) lumineux dont le rétroéclairage est fourni par le guide de lumière (9a, 9b) via l'organe de positionnement (8a, 8b).

6. Dispositif d'éclairage (1) selon la revendication 5, caractérisé en ce que le pictogramme (7a, 7b) est un visuel représentant l'état en position d'ouverture d'au moins un ouvrant d'un véhicule automobile.

7. Dispositif d'éclairage (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que le dispositif d'éclairage (1) est agencé un plafonnier.

8. Dispositif d'éclairage (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que le dispositif d'éclairage (1) est agencé en liseuse.

9. Véhicule automobile caractérisé en ce qu'il est équipé d'au moins un dispositif d'éclairage (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 8.